AR Prefecture
017-211700015-20221216-DEC_23_2022_DE
Reçu le 16/12/2022

ANGOULINS SUR-MER
Charente-Maritime

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
COMMUNE D'ANGOULNS

N° D23 /2022

DECISION RELATIVE AU MARCHE DE SERVICES POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET PROPRETE URBAINE DU PARC COMMERCIAL DE LA COMMUNE D'ANGOULINS 2023-2025

Le Maire de la commune d'Angoulins,

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le MAIRE, par délégation, de prendre les décisions prévues aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément au Code de la Commande publique une procédure adaptée a été lancée par la Commune d'Angoulins en Novembre 2022,

Considérant qu'une publicité est parue le 10 novembre 2022 sur les annonces légales du journal Sud-Ouest et que le dossier a été consultable durant 1 mois sur la plateforme « Marchés Sécurisés »,

Vu l'offre reçue,

Vu l'analyse faite par la commission communale compétente le 8 décembre 2022,

DECIDE

Article 1 : est acceptée l'offre des ATELIERS AUNIS-SAINTONGE- ZI Rue des Cottes de Mailles - 17440 AYTRE pour l'entretien des espaces verts et la propreté urbaine du parc commercial de la Commune d'Angoulins pour un montant total annuel de

- 46 514,06 € HT soit 55 816,88 TTC pour 2023,
- 47 444,34 € HT soit 56 933,21€ TTC pour 2024,
- 48 393,41 € HT soit 58 072,10€ TTC pour 2025,

soit 170 822,19 € TTC pour la durée totale du marché du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Article 2 : Les crédits correspondants seront inscrits sur les budgets principaux des années 2023,2024 et 2025 en Section de fonctionnement, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision qui sera inscrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal et publiée, sera transmise à

- Monsieur le PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Fait en Mairie, le 16 décembre 2022

LE MAIRE,
JEAN PIERRE NIVET

MAIRIE D'ANGOULINS S/MER 17690

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le 16/12/2022
Publication du 19/12/2022
Notification du 19/12/2022

MAIRIE D'ANGOULINS S/MER 17690

Pour Le Maire et par délégation,
Laurent GEORGE
Directeur Général des Services

Mairie
avenue Commandant Lisiack
17690 Angoulins-sur-Mer
accueil : 05 46 56 80 25
www.angoulins.fr
contact@angoulins.fr